

ANNEXE A : TABLEAU DES INDICATEURS GRI

Ce tableau présente les indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI) ayant été utilisés dans la préparation de notre rapport.

Symboles

I Inclus

P Partiellement inclus

	INDICATEUR GRI	Statut	Page
1	Stratégie et analyse		
1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	I	2
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs.	I	3, 12
2	Profil de l'organisation		
2.1	Nom de l'organisation	I	1
2.2	Principaux produits et/ou services et marque correspondante	I	1, 10
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation, avec description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises	I	13, 16
2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	I	1
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes	I	1
2.6	Nature du capital et forme juridique	I	1, 10
2.7	Marchés où l'organisation opère avec répartition géographique, secteurs desservis et type de clients ou bénéficiaires	I	1, 54
2.8	Taille de l'organisation et plus particulièrement :	I	1, 70
	• le nombre de salariés		
	• le chiffre d'affaires net (pour les sociétés privées) ou recettes nettes (pour les sociétés publiques)		
	• le financement total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les sociétés privées)		
	• la quantité de produits ou de services fournis		
2.9	Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital au cours de la période visée par le rapport, comprenant :	I	3, 38
	• le lieu d'exercice des activités ou son évolution, avec l'ouverture, la fermeture ou l'extension de sites		
	• les modifications de la structure du capital social et autre formation de capital, préservation du patrimoine et autres changements (pour les sociétés privées)		
2.10	Distinctions obtenues pendant la période visée par le rapport	I	12
3	Paramètres du rapport		
	Profil du rapport		
3.1	Période considérée (p. ex. année financière, année civile) pour les informations fournies	I	9
3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	I	9
3.3	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)	I	9
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	I	86
	Portée et limites du rapport		
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport et notamment :	I	9
	• détermination du principe de pertinence		
	• définition des priorités à l'intérieur du rapport		
	• identification des parties prenantes susceptibles d'utiliser le rapport		
3.6	Périmètre du rapport (p. ex. pays, divisions, filiales, installations en crédit-bail, coentreprises, fournisseurs)	I	9
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport	I	9

	INDICATEUR GRI	Statut	Page
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre et/ou d'une organisation à l'autre	I	9
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul, y compris les hypothèses et techniques à l'origine des estimations appliquées au renseignement des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport	I	Annexe C en ligne
3.10	Explications des conséquences de toute reformulation d'informations communiquée dans des rapports antérieurs et raisons de cette reformulation (p. ex. fusions/acquisitions, modification de la période considérée, nature de l'activité, méthodes de mesure)	I	32
3.11	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport	I	9
	Index du contenu GRI		
3.12	Tableau indiquant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport	I	76-81
	Validation par des tiers		
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation. Si cela ne figure pas dans le rapport de validation accompagnant celui de développement durable, expliquer l'objet et la base de toute validation externe fournie. Exposer également la relation existant entre l'organisation rédigeant le rapport et le/les expert(s) vérificateur(s).	I	9
4	Gouvernance, engagements et implication		
	Gouvernance		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance (conseil d'administration ou assimilé), responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation	I	72
4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons de cette disposition)	I	73
4.3	Pour les organisations ayant un système de conseil d'administration (ou assimilé) à organe unique, indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	I	72
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé)	I	74
4.5	Lien entre les rémunération des membres du conseil d'administration (ou assimilé), des cadres supérieurs et des cadres dirigeants (y compris les indemnités de départ) et la performance de l'organisation (y compris sociale et environnementale)	I	73
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêts	I	73
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) pour décider des orientations stratégiques de l'organisation en matière de questions économiques, environnementales et sociales	I	73
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation sur sa performance économique, environnementale et sociale, et état de leur mise en pratique	I	10-13
4.9	Procédures définies par le conseil d'administration (ou assimilé) pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, notamment les risques, opportunités, ainsi que le respect des normes internationales, des codes de bonne conduite et des principes	I	73
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration (ou assimilé), notamment du point de vue économique, environnemental et social	I	73
	Engagements externes		
4.11	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière	I	20
4.12	Chartes, principes et autres initiatives d'origine extérieure en matière économique, environnementale et sociale, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	I	9, 11
4.13	Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : • détient des postes au sein des organes de gouvernance • participe à des projets ou à des comités • apporte des financements dépassant la simple cotisation • considère sa participation comme stratégique	I	9, 24, 63
	Dialogue avec les parties prenantes		
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	I	12

	INDICATEUR GRI	Statut	Page
4.15	Base d'identification et de sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	I	12
4.16	Démarche de ce dialogue, et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes	I	12
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport	I	12, 82-84
4.14	Liste des groupes de partenaires avec lesquels l'organisation a ouvert le dialogue.	I	
4.15	Base d'identification et de sélection des partenaires avec lesquels le dialogue est recherché.	I	
4.16	Approches d'engagement des partenaires, y compris fréquence des implications par type et groupe de partenaires.	I	
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées par le biais de l'engagement des partenaires, et manière dont l'organisation y a répondu, notamment dans le cadre de sa communication d'information.	I	
5	Approche de gestion et indicateurs de performance		
DMA EC	Déclaration sur l'approche de gestion : économique	I	Annexe D en ligne
DMA EN	Déclaration sur l'approche de gestion : environnementale	I	Annexe D en ligne
DMA LA	Déclaration sur l'approche de gestion : emploi	I	Annexe D en ligne
DMA HR	Déclaration sur l'approche de gestion : droits de la personne	I	Annexe D en ligne
DMA SO	Déclaration sur l'approche de gestion : société	I	Annexe D en ligne
DMA PR	Déclaration sur l'approche de gestion : responsabilité face aux produits	I	Annexe D en ligne
EC	Indicateurs de performance économique		
	Volet : Performance économique		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunération des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États	I	70
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	P	12, 33
EC3	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	P	49
EC4	Aide financière importante reçue du gouvernement.		
	Volet : Présence sur le marché		
EC5	Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels	I	49
EC6	Politiques, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	P	25,68
EC7	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage des cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants.		
	Volet : Impacts économiques indirects		
EC8	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement pour le bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation.		
EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts	P	68-69
EN	Indicateurs de performance environnementale		
	Volet : Matières		
EN1	Consommation de matière en poids ou en volume	P	17, 40
EN2	Pourcentage des matières consommées qui sont d'origine recyclée.		
	Volet : Énergie		
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	I	35, 38
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	I	35, 38
EN5	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité.		

	INDICATEUR GRI	Statut	Page
EN6	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie découlant de ces initiatives.		
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues.		
	Aspect : Eau		
EN8	Consommation totale d'eau, par source.		
EN9	Sources d'eau touchées de façon importante par la consommation d'eau.		
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée.		
	Volet : Biodiversité		
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées.		
EN12	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées.		
EN13	Habitats protégés ou restaurés	P	65
EN14	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité.		
EN15	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction.		
	Volet : Émissions, effluents et déchets		
EN16	Émissions totales directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teqCO2)	I	35
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teqCO2)	P	35, 40
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	I	34, 38
EN19	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids.		
EN20	Émissions de NO, SO et d'autres polluants atmosphériques importants, par type et en poids.		
EN21	Rejet total d'eaux usées, par qualité et destination.		
EN22	Masse totale de déchets, par type et par méthode de traitement	I	39
EN23	Nombre total et volume des déversements importants.		
EN24	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII, qui ont été transportés, importés, exportés ou traités, et pourcentage des déchets transportés aux fins de livraisons à l'échelle internationale.		
EN25	Déterminer la taille, le statut de protection et la valeur en termes de biodiversité des cours d'eau et des habitats connexes qui sont touchés de manière importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuables à l'organisation.		
	Volet : Produits et services		
EN26	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	I	17, 56-58
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	P	18, 21
	Aspect : conformité		
EN28	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement.		
	Volet : Transport		
EN29	Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	I	32-35
	Aspect : portée générale		19
EN30	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type.		19
	Indicateurs de performance sociale		
LA	Indicateurs de performance en matière d'emploi, relations sociales et travail décent		
	Volet : Emploi		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	I	45
LA2	Roulement du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	P	50
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures	I	49

	INDICATEUR GRI	Statut	Page
	Volet : Relations employés-direction		
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	I	50
LA5	Indiquer les délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels et si ces délais sont prescrits dans des conventions collectives.		
	Volet : Santé et sécurité au travail		
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail	I	52
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région.		
LA8	Programmes de sensibilisation, de formation, de counseling, de prévention et de contrôle des risques disponibles pour soutenir les membres du personnel, leurs familles ou les membres de la communauté en ce qui concerne des maladies graves.		
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des ententes formelles avec les syndicats.		
	Volet : Formation et éducation		
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	I	47
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	I	47-48
LA12	Pourcentage des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	P	48
	Volet : Diversité et égalité des chances		
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et les autres indicateurs de diversité	P	45-46
LA14	Ratio entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'employés.		
HR	Indicateurs de performance en matière des droits de l'homme		
	Volet : Pratiques d'investissement et d'achat		
HR1	Pourcentage et nombre total des contrats d'investissement importants qui comprennent des clauses relatives aux droits de la personne ou qui ont fait l'objet d'une vérification relative aux droits de la personne.		
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	I	23, 26
HR3	Nombre total d'heures consacrées à la formation des employés sur les politiques et procédures visant les aspects des droits de la personne qui sont pertinents pour les activités de l'organisation, et pourcentage des employés formés.		
	Volet : Non discrimination		
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	I	24
	Volet : Liberté syndicale et droit de négociation		
HR5	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit	I	24
	Volet : Interdiction du travail des enfants		
HR6	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	I	24
	Volet : Abolition du travail forcé ou obligatoire		
HR7	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail	I	24, 25
	Aspect : pratiques en matière de sécurité		
HR8	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de la personne qui sont pertinents pour les activités de l'organisation.		
	Aspect : droits des Autochtones		
HR9	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones, et mesures prises.		
SO	Indicateurs de performance en matière de société		
	Volet : Corruption		
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés, y compris l'implantation, l'exploitation et la cessation des activités.		

	INDICATEUR GRI	Statut	Page
	Aspect : corruption		
S02	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption.		
S03	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	I	52
S04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	I	52
	Volet : Politiques publiques		
S05	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying	I	10, 63-65
S06	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays.		
	Aspect : comportement anticoncurrentiel		
S07	Nombre total des procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques, et leurs résultats.		
	Aspect : conformité		
S08	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements.		
PR	Indicateurs de performance en matière de responsabilité du fait des produits		
	Volet : Santé et sécurité des consommateurs		
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures	P	18
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie, par type de conséquences.		
	Volet : Étiquetage des produits et services		
PR3	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences d'information.		
PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage, par type de conséquence.		
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client, et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client	I	55
	Aspect : communications marketing		
PR6	Programmes pour le respect des lois, normes et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris la publicité, la promotion et les commandites.		
PR7	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris la publicité, la promotion et les commandites, par type de conséquence.		
	Volet : Respect de la vie privée		
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et perte de données relatives aux clients	I	59
	Aspect : conformité		
PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services.		



Le tableau suivant présente les critères que doit respecter un rapport afin de se voir accorder une cote de Niveau C, C+, B, B+, A ou A+.

Niveau d'application du rapport	C	C+	B	B+	A	A+
Communication du profil G3 Production	Faire rapport sur : 1.1 2.1 - 2.10 3.1 - 3.8, 3.10 - 3.12 4.1 - 4.4, 4.14 - 4.15	Rapport vérifié par un tiers	Faire rapport sur les critères du niveau C ainsi que : 1.2 3.9, 3.13 4.5 - 4.13, 4.16 - 4.17	Rapport vérifié par un tiers	Mêmes exigences qu'au niveau B	Rapport vérifié par un tiers
Communication de l'approche de gestion G3 Production	Facultatives		Communication de l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs		Communication de l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs	
Indicateurs de performance G3 et indicateurs de performance par secteur Production	Faire rapport sur un minimum de 10 indicateurs de performance, dont au moins un dans les catégories Économie, Société et Environnement		Faire rapport sur un minimum de 20 indicateurs de performance, dont au moins un dans les catégories Économie, Environnement, Droits de l'homme, Emploi, Société et Responsabilité du fait des produits		Faire rapport sur chaque indicateur de base G3 et indicateurs par secteur, selon le principe d'importance relative, soit a) en faisant rapport sur l'indicateur ou b) en expliquant la raison de l'omission.	